

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE

Diagnostic agricole – Volet exploitations

Projet
de liaison routière
entre la RD 74 et la
RD 966

Annexes
Novembre 2022

Réalisée pour le compte de :

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction des Routes Départementales

2 bis, rue de Jessaint - CS 30454

51038 CHALONS EN CHAMPAGNE

DOSSIER SUIVI PAR:

Raphaël BAUDRILLIER

Chargé de mission Aménagement

Tél: 03.26.64.95.16

Email: raphael.baudrillier@marne.chambagri.fr





Diagnostic agricole – Volet exploitations Projet de liaison routière entre la RD74 et la RD966

Sommaire

Annexe 1 : Modèle du questionnaire à compléter en ligne

Annexe 2 : Note à l'attention des maîtres d'ouvrage relative à la mise en œuvre de la compensation collective agricole, DDT51 – Juin 2021

Liste des cartes présentes dans le rapport et dans le recueil cartographique :

- Aire d'étude
- Localisation des exploitations agricoles
- Localisation des exploitations agricoles enquêtées
- Localisation des sièges des exploitations
- Occupation des sols en 2022
- Localisation des aménagements agricoles
- Position des exploitations relative à la réalisation d'un AFAFE
- Localisation des spécificités agricoles



Toutes vos réponses seront strictement confidentielles, elles seront traitées globalement.

A tout moment, vous pouvez suspendre la saisie de vos questions en cliquant sur le bouton en haut à droite ''Finir plus tard' et le reprendre en cliquant sur le bouton en haut à droite ''Charger un questionnaire non terminé''.

Consultez notre politique de protection des données personnelles

Part	ie A: I - VOTRE EXPLOITATION ET VOUS	
A1.	Raison sociale de l'entreprise agricole :	
A2.	Numéro Pacage :	
A3.	Adresse du siège social :	
A4.	NOM Prénom du chef d'exploitation :	
A5.	Adresse (si différente de l'entreprise) :	
A6.	Votre âge :	



A7.	Téléphone :	
A8.	E-Mail:	
A9.	NOM.S Prénom.s du.des associé.s (exploitants ou non exploitants),	
	ainsi que son.leur âge.s :	
A10.	Dans les dix dernières années, est-ce que votre exploitation agricole a	
	été impactée par un ou des projets d'aménagement ?	
	Oui	
	Non	
A11.	Si oui, quel.s projet.s ? en quelle.s année.s ? quelle.s surfaces.s	
	impactée.s ?	
Part	ie B: II - VOS PRODUCTIONS VEGETALES	
B1.	Votre SAU (ha):	
B2.	Surface en prairie permanente (ha):	



ou oléoprotéagineux, préciser	
TYPES DE PRODUCTION	
SURFACES (ha)	
SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
MODE DE COMMERCIALISATION	
Remplissez le tableau en fonction de vos types de de terre féculières	le productionPommes
TYPES DE PRODUCTION	
SURFACES (ha)	
SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
MODE DE COMMERCIALISATION	
Remplissez le tableau en fonction de vos types d productionBetteraves sucrières	le
TYPES DE PRODUCTION	
SURFACES (ha)	
SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	le productionLuzerne
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION	le productionLuzerne
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types de	le productionLuzerne
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types d TYPES DE PRODUCTION	le productionLuzerne
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types d TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha)	le productionLuzerne
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types d TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU	le productionLuzerne
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types de TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
	SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types de de terre féculières TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION Remplissez le tableau en fonction de vos types de productionBetteraves sucrières TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha)

SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
MODE DE COMMERCIALISATION	
B8. Remplissez le tableau en fonction de vos types de tourrages	le productionPrairies
TYPES DE PRODUCTION	
SURFACES (ha)	
SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU	
ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
MODE DE COMMERCIALISATION	
B9. Remplissez le tableau en fonction de vos types de productionMaraîchage, préciser	le
TYPES DE PRODUCTION	
SURFACES (ha)	
SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
MODE DE COMMERCIALISATION	
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types d	de productionFruits,
	le productionFruits,
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types of préciser	le productionFruits,
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types o préciser TYPES DE PRODUCTION	le productionFruits,
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types o préciser TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha)	le productionFruits,
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types de préciser TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU	le productionFruits,
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types de préciser TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types of préciser TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION	
B10. Remplissez le tableau en fonction de vos types de préciser TYPES DE PRODUCTION SURFACES (ha) SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC) MODE DE COMMERCIALISATION B11. Remplissez le tableau en fonction de vos types de la compliance de la complianc	

pı	rod	ucti	on/	Aut	re(s	s) ,				
						O No	ui on]		
[,]	ES.									

	SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
B12.	Remplissez le tableau en fonction de vos types d préciser	le productionAutre(s),
	TYPES DE PRODUCTION	
	SURFACES (ha)	
	SURFACE (ha) AIRE D'ETUDE	
	SIGNE OFFICIEL D'ORIGINE ET DE QUALITE, OU ENVIRONNEMENTAL (AOP, IGP, HVE, BIO, MAEC)	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
B13.	Faites-vous appel à un prestataire de services ?	
		Oui
		Non
B14.	Si oui, précisez son nom, adresse et ses tâches :	
Part	ie C: III - VOS PRODUCTIONS ANIMA	ALES
C1.	Remplissez le tableau en fonction de vos types d précisez bovins lait	l'élevageBovins,
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
C2.	Remplissez le tableau en fonction de vos types de précisez poules pondeuses, volailles de chair	l'élevageVolailles,
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	



C3.	Remplissez le tableau en fonction de vos types de précisez ovins lait	l'élevageOvins,
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
C4.	Remplissez le tableau en fonction de vos types d	l'élevageCaprins
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
C5.	Remplissez le tableau en fonction de vos types de précisez élevage hors sol, sur paille	l'élevagePorcins,
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
C6.	Remplissez le tableau en fonction de vos types d	l'élevageEquins
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
C7.	Remplissez le tableau en fonction de vos types de précisez	l'élevageAutres,
	TYPES D'ELEVAGE	
	NOMBRE D'ANIMAUX	
	MODE DE COMMERCIALISATION	
C8.	Faites-vous appel à un prestataire de services ?	
		Oui
		Non
C9.	Si oui, précisez son nom, son adresse et ses tâch	es:



Part	ie D: IV - VOTRE PARCELLAIRE
D1.	Vous jugez votre parcellaire ?
	Groupé et proche du siège d'exploitation
	Moyennement groupé
	Dispersé
D2.	Localisation de vos parcelles : 1ère Commune
	COMMUNE(S)
	SURFACE (ha)
D3.	Localisation de vos parcelles : 2ème Commune si besoin
	COMMUNE(S)
	SURFACE (ha)
D4.	Localisation de vos parcelles : 3ème Commune si besoin
	COMMUNE(S)
	SURFACE (ha)
D5.	Localisation de vos parcelles : 4ème Commune si besoin
	COMMUNE(S)
	SURFACE (ha)
D6.	Localisation de vos parcelles : 5ème Commune si besoin
	COMMUNE(S)
	SURFACE (ha)
D7.	Localisation de vos parcelles : 6ème Commune si besoin
	COMMUNE(S)
	SURFACE (ha)
D8.	Dans l'aire d'étude, indiquez vos parcelles à enjeux agricoles en précisant leurs références cadastrales et la nature de l'enjeu (irrigation et type, drainage, plan d'épandage, dépot de matériel,)1ère commune
	Commune
	Références cadastrales
	Nature de l'enjeu



D9.	Dans l'aire d'étude, indiquez vos parcelles à enje précisant leurs références cadastrales et la natur (irrigation et type, drainage, plan d'épandage, d	re de l'enjeu
)2ème commune, si besoin	
	Commune	
	Références cadastrales	
	Nature de l'enjeu	
D10.	Dans l'aire d'étude, indiquez vos parcelles à enje précisant leurs références cadastrales et la natur (irrigation et type, drainage, plan d'épandage, d)3ème commune, si besoin	re de l'enjeu
	Commune	
	Références cadastrales	
	Nature de l'enjeu	
D11.	Dans l'aire d'étude, indiquez vos parcelles à enje précisant leurs références cadastrales et la natur (irrigation et type, drainage, plan d'épandage, d)3ème commune, si besoin	re de l'enjeu
	Références cadastrales	
	Nature de l'enjeu	
Part	tie E: v - votre circulation dans	S L'AIRE D'ETUDE
E1.	Difficultés de circulation/voisinage. Si vous rend de circulation ou autres, précisez les lieux et le t	
Part	tie F: vi - votre commercialisat	ION DANS L'AIRE D'ETUDE
F1.	Avez-vous un point de vente à la ferme ?	
		Oui
		Non



F2.	Si oui, précisez la ou les productions concernées, la localisation et le mode de vente (distributeur automatique, magasin à la ferme) ?	
Part	ie G: vii - vos autres activites dans l'aire d'etud)E
G1.	Présence d'un accueil touristique :	
	Gîte	
	Chambre d'hôtes	
	Restauration à la ferme	
	Camping	
	Ferme pédagogique	
	Autres	
G2.	Quelles sont vos autres activités dans l'aire d'étude ?	
Part	ie H: VIII - VOTRE RESEAU DANS L'AIRE D'ETUDE	
H1.	Etes-vous adhérent à une CUMA ?	
	Oui	
	Non	
H2.	Si oui, précisez son nom et la commune de localisation :	



Н3.	Avez-vous du matériel en commun ou travaillez-vous avec d'autres exploitations ?	
	Oui	
	Non	
H4.	Si oui, précisez sur quelle(s) commune(s)	
H5.	Etes-vous adhérent à une autre démarche ?	
	Oui	
	Non	
Н6.	Si oui, précisez :	
Part	ie I: ix - vos projets/interets dans l'aire d'etude	E
I1.	Vos projets / intérêts (si projets, merci de compléter ci-dessous les informations demandées):	
I1.		
I1.	informations demandées):	
11.	informations demandées): Construction d'un nouveau bâtiment.	
11.	informations demandées): Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation.	
11.	informations demandées): Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification	
11.	informations demandées): Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.).	
11.	informations demandées): Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation	
11.	informations demandées): Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation Délocalisation de l'exploitation	
11.	Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation Délocalisation de l'exploitation Evolution du parcellaire	
11.	Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation Délocalisation de l'exploitation Evolution du parcellaire Autre	
11.	Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation Délocalisation de l'exploitation Evolution du parcellaire Autre	
11.	Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation Délocalisation de l'exploitation Evolution du parcellaire Autre	
11.	Construction d'un nouveau bâtiment. Méthanisation. Diversification Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, Bio, agroforesterie, etc.). Agrandissement de l'exploitation Délocalisation de l'exploitation Evolution du parcellaire Autre	



I2.	Construction nouveau bâtiment. Quel type ? Où ? Quelle échéance ?	
I3.	Méthanisation.	
	Précisez quel secteur/quelle commune Précisez quelle échéance	
T 4	Di 100 (1 (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
I4.	Diversification (nouvelle production, accueil à la ferme, atelier de transformation, local de vente, etc.) Préciser quel.s projet.s, sur	
	quelle.s commune.s?	
T <i>E</i>	Norman y mode a de production (UVE his agreforestorie etc.)	
I5.	Nouveau.x mode.s de production (HVE, bio, agroforesterie, etc.). Précisez:	
I6.	Agrandissement de l'exploitation. Précisez le secteur et/ou commune.	



I7.	Délocalisation de l'exploitation. Précisez le secteur et/ou commune.	
I8.	Evolution du parcellaire. Précisez le secteur et/ou commune.	
19.	Votre exploitation à court terme (moins de 5 ans) :	
	Phase de développement	
	Régime de croisière	
	Reconversion totale ou partielle	
	Baisse d'activité	
	Cessation progressive d'activité	
	Autres	
I10.	Autres. Précisez :	
I11.	Avez-vous d'autres projets/intérêt ? Précisez :	



I12.	Si le projet de liaison routière se réalise, seriez-vous favorable à la mise en oeuvre d'un Aménagement Agricole, Forestier et Environnementale (AFAFE = ex-remembrement) ?	
	Oui Non	
Partie J: x - vos observations sur le projet de liaison routiere		
J1.	Merci pour vos remarques :	
Merci pour vos réponses à cette enquête qui permettront au maître d'ouvrage de déterminer un tracé de liaison routière de moindre impact pour l'activité agricole. Pour toutes questions relative à ce projet et d'autres aménagements, vous pouvez contacter Raphaël BAUDRILLIER, raphael.baudrillier@marne.chambagri.fr		
Suivez toutes les actualités agricoles sur notre site Internet.		
	https://marne.chambre-agriculture.fr	



Études préalables et mesures de compensations agricoles

Présentation et recommandations aux maîtres d'ouvrage

Objectif du dispositif

L'étude préalable aux mesures de compensations agricoles analyse les conséquences de projets d'aménagement sur l'économie agricole du territoire en mettant en œuvre si besoin une ou plusieurs compensations agricoles collectives.

Elle vise donc à réparer un préjudice économique collectif que les indemnisations individuelles versées aux exploitants ne compensent pas.

Mise en œuvre du dispositif

Un maître d'ouvrage doit réaliser une étude préalable si son projet répond à trois critères :

- 1) Le projet est soumis à étude d'impact environnementale systématique (cf. art. R.122-2 du code de l'environnement) ;
- 2) L'emprise du projet doit être située en tout ou partie sur une zone agricole, forestière, naturelle ou à urbaniser délimitée par un document d'urbanisme et qui est ou a été affectée à une activité agricole (art L.311-1 code rural) dans les 5 ans précédant le dépôt du dossier (3 ans si zone AU);
- 3) La surface prélevée est supérieure ou égale à 3 hectares.

Le contenu de l'étude préalable

- 1) Une description du projet et le périmètre d'étude retenu
 - Une attention particulière sera portée au parcellaire qui doit être détaillé (nature et destination)
- 2) L'analyse de l'état initial de l'économie agricole
 - Qui doit justifier le périmètre retenu via une monographie des productions concernées jusqu'à leur première commercialisation
- 3) Les conséquences du projet sur l'économie agricole
- 4) Les mesures propres à éviter et/ou réduire les conséquences négatives du projet
- 5) Si besoin les mesures de compensations collectives envisagées

L'impact sur l'économie agricole

Un bilan chiffré global sera nécessairement calculé, mais il devra être justifié et complété. Un prélèvement foncier est en effet susceptible d'avoir des conséquences directes (perte de chiffres d'affaires cumulés), indirectes (augmentation des charges liées à des transports allongés), de portée générale (diminution du foncier disponible) ou plus ciblée (disparition d'un circuit court de commercialisation...), en amont (pour les fournisseurs) comme en aval (pour la commercialisation)...

L'étude des incidences du projet sera donc effectuée dans le cadre d'un périmètre fonctionnel, définis par des critères objectivés, en prenant compte de l'ensemble des acteurs et des infrastructures d'une chaîne allant de la production d'une filière à sa 1 lere commercialisation (exploitations agricoles, fournisseurs, point de vente, transporteurs éventuels...). Les effets cumulés avec d'autres projets connus devront également être intégrés.

La perte économique sera évaluée sur une durée de dix années correspondant à la capacité de la filière agricole à régénérer cette perte grâce à un nouvel investissement.

Mesures d'évitement et de réduction

Les mesures d'évitement comme celles de réduction ne sont ni optionnelles ni secondaires. Elles témoignent de la prise en compte des enjeux agricoles dès la phase d'élaboration d'un projet.

Une mesure d'évitement <u>vise l'impact à la source</u> en offrant essentiellement des alternatives foncières lors de la conception du projet (choix du site, localisation et le dimensionnement des constructions, etc).

Les mesures de réduction offrent quant à elle un panel de possibilités plus étendu allant de la phase de conception (recherches d'optimisation des surfaces prélevées) à celle de la réalisation du projet (limitation des zones de travaux). Ces mesures pourront être de portée générale (réversibilité des aménagements permettant une remise en culture du site à moyen ou long terme) ou ciblée (la réduction sera d'autant plus significative si elle porte sur un élément ciblé du projet qui impacte particulièrement l'économie agricole).

Enfin comme les mesures compensatoires, <u>les mesures d'évitement et de réduction sont directement liées aux productions impactées</u> (l'artificialisation de parcelles de grandes cultures n'est pas « réduite » par leur transformation en secteur d'élevage après le projet).

Les mesures compensatoires

Les mesures compensatoires sont mises en œuvre si des mesures de réduction et d'évitement n'ont pas été identifiées ou qu'elles s'avèrent insuffisantes au vu du des conséquences négatives du projet.

Elles visent à <u>consolider</u> l'économie agricole selon <u>la typologie de production impactée</u> (grandes cultures, viticulture, maraîchagearboriculture-horticulture, élevage) et dans un périmètre prédéfini spatialement, au plus près du territoire impacté.

Simplement envisagées et/ou finalement retenues, elles doivent toutes être explicitées dans l'étude (modalités, temporalité) et avoir une traduction concrète sur le territoire (baisse collective des charges, augmentation du revenu moyen à l'hectare...).

L'étude préalable doit donc présenter des <u>choix de compensations qui sont opérationnels</u>, chiffrés et dont la temporalité est arrêtée. Les compensations peuvent êtres financières ou sous d'autres formes. La seule indication d'un montant financier mis à disposition d'un futur comité ne constitue pas une mesure compensatoire. La concertation avec les acteurs locaux doit être menée parallèlement à l'élaboration du projet et non pendant, ou après, sa phase d'instruction.

En complément des grandes familles de compensations décrites dans l'instruction technique du 22/9/2016 (reproduites en annexe), la réparation du préjudice agricole peut naturellement s'envisager sous la forme d'une redistribution foncière au sein des documents de planification: déclassement de parcelles constructibles en agricoles, mise en place de ZAP (Zones Agricoles Protégées) ou de PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels et Périurbains).

La chambre d'agriculture accompagne les projets locaux. Elle dispose d'une connaissance en temps réel du portefeuille des projets de territoire, auxquels il peut être éventuellement possible de contribuer sous la forme d'une mesure compensatoire.

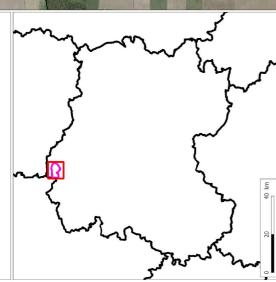
L'avis du Préfet

Le Préfet rend un avis dans les 4 mois qui suivent sa saisine en prenant compte de l'analyse de la CDPENAF (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers) qui porte sur :

- 1) L'existence d'effets négatifs <u>notables</u> du projet susceptibles d'affecter l'économie agricole ;
- 2) La <u>nécessité</u> de mettre en œuvre des mesures de compensations agricoles ;
- 3) La <u>pertinence</u> et la <u>proportionnalité</u> des mesures proposées.

Si des mesures de compensations agricoles sont jugées nécessaires, le maître d'ouvrage devra périodiquement informer le Préfet de leur mise en œuvre. L'avis de la commission précisera alors la première échéance d'information à respecter. Les modalités de suivi des mesures compensatoires doivent donc être précisées.

AIRE D'ETUDE



Légende :

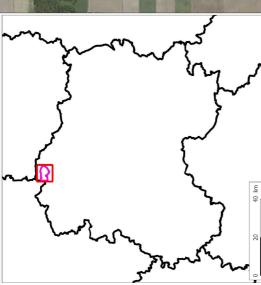
Source: IGN Bd Ortho
Dossier: deviation_bourgonge_fresne

Référent : brissonj51d Date : 18.10.2022

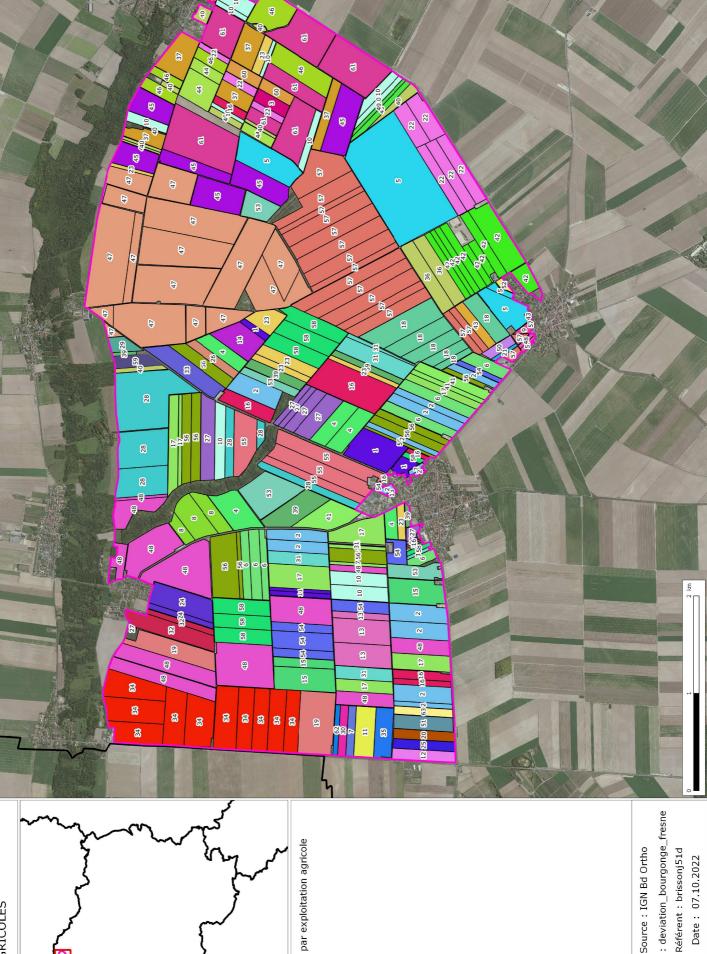
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARINE



LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



1 Numéro et 1 couleur par exploitation agricole

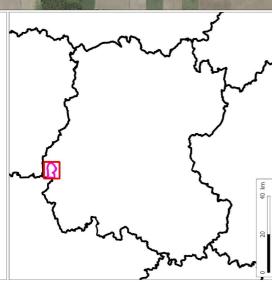




Dossier: deviation_bourgonge_fresne

Référent : brissonj51d

LOCALISATION DES EXPLOITATIONS ENQUETEES



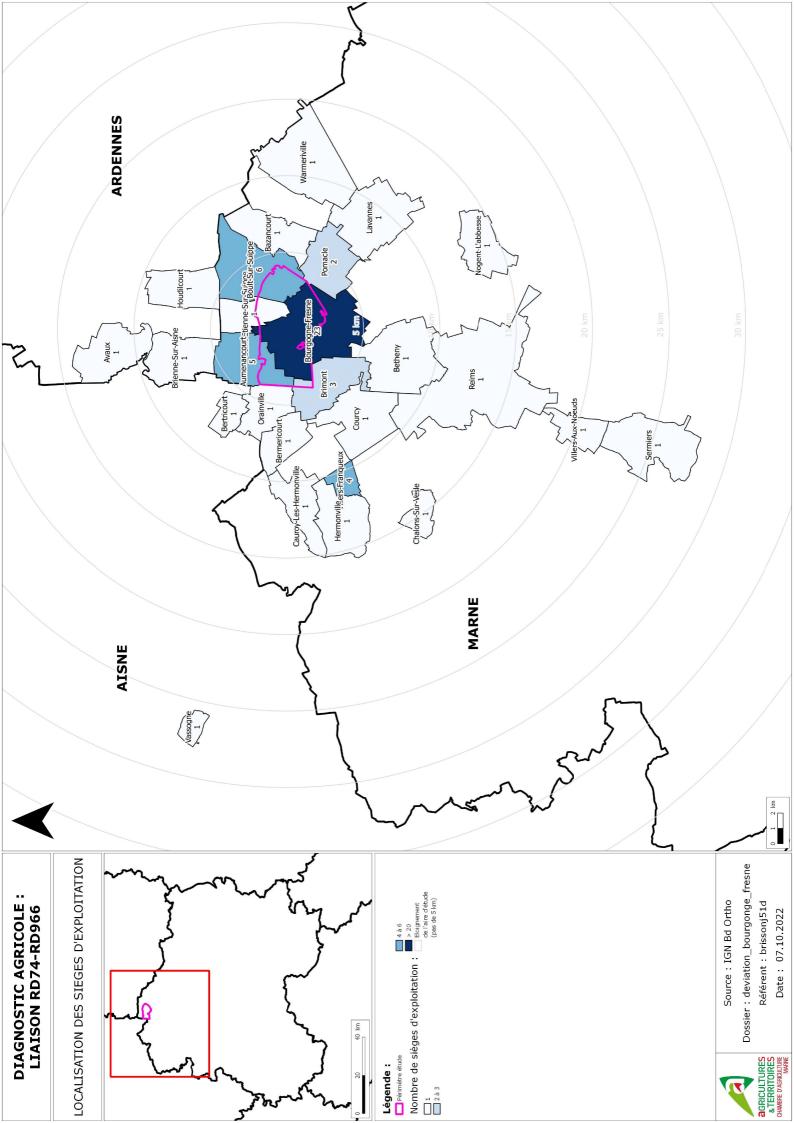




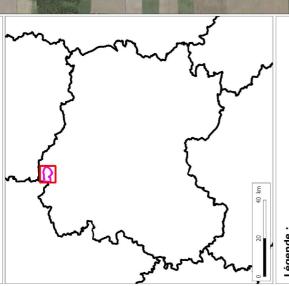
Source : IGN Bd Ortho

Dossier: deviation_bourgonge_fresne Référent : brissonj51d





OCCUPATION DES SOLS EN 2022



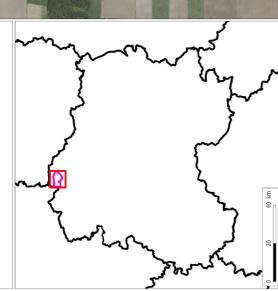




Dossier: deviation_bourgonge_fresne Source : IGN Bd Ortho

Référent : brissonj51d Date: 07.10.2022

AMENAGEMENTS AGRICOLES



Légende:

Périmètre étude
Dépôt Association Fonctière

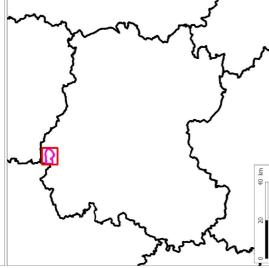
--- Chemin d'exploitation goudronné --- Chemin d'exploitation enherbée ou en terre

Dossier: deviation_bourgonge_fresne Source : IGN Bd Ortho AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE MARINE

Référent : brissonj51d Date: 07.10.2022



AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL



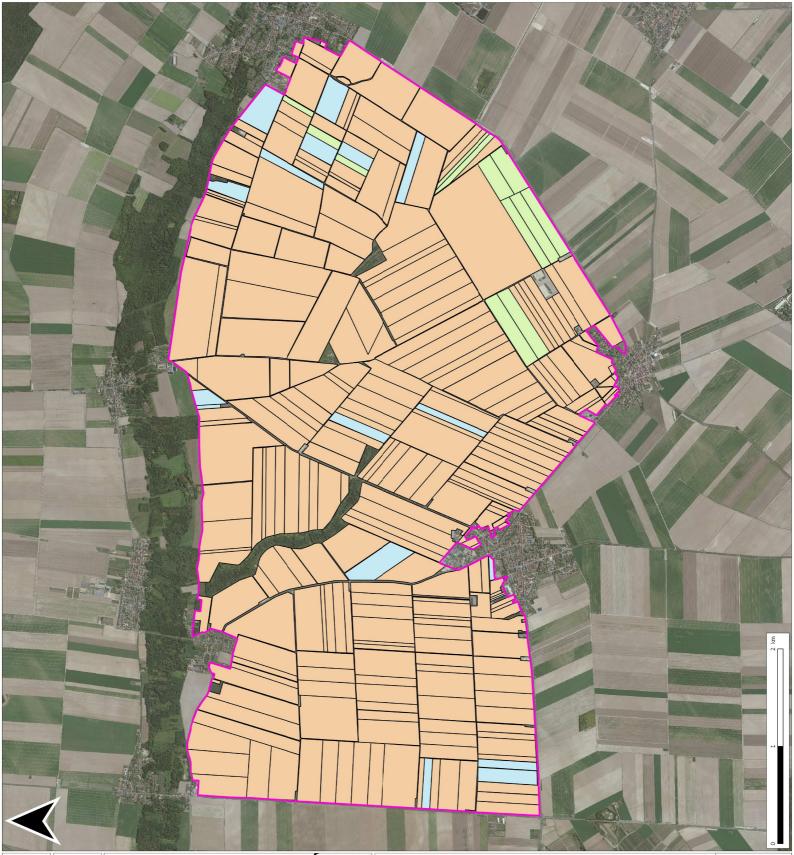




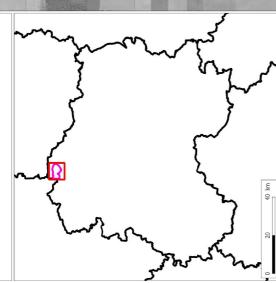
Dossier: deviation_bourgonge_fresne Source : IGN Bd Ortho

Référent : brissonj51d Date: 07.10.2022

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE MARINE



SPECIFICITES AGRICOLES



Légende :

Peinmètre étude
Projet de forage irrigation
Projet de construction de bât
Bâtiment existant

Parcelle infiguée
Parcelle en maraichage ou asperges
int [2] Parcelle en certification HVE ou AB
Réseau de canalisation Cristal Union

Source : IGN Bd Ortho

Dossier: deviation_bourgonge_fresne Référent : brissonj51d

Date: 07.10.2022



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE

VOTRE CONSEILLER REFERENT Raphaël BAUDRILLIER

Chargé de mission Aménagement Tél: 03.26.64.95.16

Email: raphael.baudrillier@marne.chambagri.fr Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes – CS90525

51009 Châlons-en-Champagne Cedex